



SYNDICAT
AUTONOME
SPP-PATS

42 Avenue Vincent d'Indy
30100 ALES

Tel : 06 61 59 86 83
autonome30@yahoo.fr

Affilié à la FA-FPT

M. le Préfet du Gard
10 avenue Feuchères
30450 Nîmes Cedex 9

Alès, 27 février 2017

Objet : Secours d'urgence aux personnes

Monsieur le Préfet,

Au terme de la rencontre entre tous les acteurs publics du secours à personne que vous avez initié et présidé au mois de novembre, vous aviez demandé à l'ARS de fournir les éléments de comparaison nécessaires et relatifs aux conventions établies entre elle et les SDIS d'Occitanie. Lors de notre dernière rencontre du 6 janvier à laquelle l'ARS ne s'est pas présentée, nous avons appris qu'elle s'était soustraite à votre demande.

Par son attitude désinvolte et provocatrice, l'ARS témoigne du peu de considération qu'elle porte à notre corporation. Les pompiers se sentent comme leurs « bonnes à tout faire », ils le disent, car toujours plus sollicités pour des missions qui ne leur incombent pas. Cette situation pèse sur les moyens financiers, matériels et humains de notre établissement. Chaque jour qui passe nous rapproche d'un nouveau conflit lié à cette problématique.

Navré de constater une nouvelle fois l'incapacité des Ministères de la Santé et de l'Intérieur à coopérer, notre Syndicat Autonome vous demande de bien vouloir transmettre au gouvernement notre demande pour créer une entité interministérielle compétente en matière de secours à personne et placée sous l'autorité directe du Premier Ministre.

Dans l'espoir que cette requête attirera votre attention et que vous y donnerez suite, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet du Gard, l'expression de nos respectueuses salutations.

Copie à :
PCASDIS 30
DDDIS 30

**Le Président départemental, par
délégation, le Secrétaire Général,**
Sébastien Perrier